

VIOLENCES POLICIÈRES À NOISIEL : LA LDH SAISIT LA JUSTICE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 26 MARS 2026

Dans la soirée du 16 mars 2026 à Noisiel (Seine-et-Marne), des faits de violences policières ont été révélés par des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux, qui ont permis de contredire la version des forces de l'ordre et d'apporter des éléments de preuves pour la justice.

Filmer les pratiques des forces de l'ordre est essentiel, particulièrement dans les quartiers populaires où elles sont difficiles à observer, car imprévisibles.

A la suite de fausses accusations policières, reconnues par le procureur de la République, Flavel, artiste et père de famille de 35 ans, a été violemment interpellé, insulté, frappé et exposé à un dispositif lacrymogène alors qu'il était au sol et déjà maintenu. Dans un même temps, d'autres personnes, dont un mineur, ont subi des blessures graves et des propos à caractère raciste ont été proférés. Un témoin a également subi des pressions policières.

De nouveaux éléments mettent en cause la chronologie présentée par les forces de l'ordre pour justifier ces violences. Selon leur narratif, ces faits auraient suivi une attaque au mortier et une tentative d'intrusion visant les locaux de la police municipale après des interpellations liées au narcotrafic. Or, de nouveaux témoignages permettent d'établir que les « interpellations liées au narcotrafic » étaient en réalité l'interpellation injustifiée d'un jeune majeur, le 16 mars à 17h, qui a de plus subi des violences de la part de la police municipale.

Face à ces violences, l'inspection générale de la police nationale (IGPN) a été saisie et une plainte a été déposée pour violences aggravées avec arme et réunion par personnes dépositaires de l'autorité publique, faux en écriture publique, dénonciation calomnieuse et agression sexuelle. La LDH se joint à cette action pénale aux côtés des victimes, avec la circonstance aggravante de racisme, afin que des poursuites puissent être engagées contre tous les auteurs et complices que l'enquête permettra d'identifier.

Il est indispensable que toute la lumière soit faite sur ces faits qui sont de nature à porter atteinte à l'Etat de droit et à la confiance dans les institutions. Le respect des droits fondamentaux doit demeurer au cœur de l'action des forces de l'ordre.

LDH
Fondée en 1898

